



CERTIFICAT DE L'UNION

REPUBLIQUE FRANCAISE

Certificat N° 00229NT

Lieu, date

NANTES, 05 OCT. 2023

Autorité compétente

Service instructeur de Nantes



Adjointe au chef d'unité S.I.

KREYER Catherine

Remarques :

Le bâtiment ne peut être utilisé pour la navigation en vertu du présent certificat que tant qu'il se trouve dans l'état qui y est décrit.

En cas de modification ou réparation importante, le bâtiment doit être soumis avant tout nouveau voyage à une visite spéciale.

Le propriétaire du bâtiment, ou son représentant, doit porter tout changement de nom ou de propriété du bâtiment, tout rejaugage ainsi que tout changement de numéro d'immatriculation ou de port d'attache à la connaissance d'une autorité compétente et doit lui faire parvenir le certificat de l'Union en vue de sa modification.



F

Certificat de l'Union n°

00229NT

Autorité compétente :

NANTES

12. Le n° du certificat (1), le n° européen unique d'identification des bateaux (2), le n° d'immatriculation (3) et le n° de jaugeage (4) sont apposés avec les signes correspondants aux emplacements suivants du bâtiment :

1 XXX.....

2 chaque bord hilaires et à l'arrière du bateau.....

3 seuil arrière hâbord.....

4 .XXX.....

13. L'enfoncement maximal autorisé est indiqué de chaque côté du bâtiment :

- par - Une.... - marque(s) d'enfoncement *) .

- par les marques supérieures de jauge *) .

Deux échelles de tirant d'eau sont apposées *) .

Les échelles de jauge arrière servent d'échelles de tirant d'eau : elles ont été complétées à cet effet par des chiffres qui indiquent les tirants d'eau *) .

14. Sans préjudice des restrictions mentionnées sous les points 15 et 52 *) , le bâtiment est apte à

1. pousser *)

1.1 en formation rigide *)

1.2 avec articulation guidée *)

2. être poussé *)

2.1 en formation rigide *)

2.2 à la tête d'une formation rigide *)

2.3 avec articulation guidée *)

3. mener à couple *)

4. être mené à couple *)

5. remorquer *)

5.1 des bâtiments non munis de moyens de propulsion *)

5.2 des bâtiments motorisés *)

5.3 vers l'amont uniquement *)

6. être remorqué *)

6.1 en tant que bâtiment motorisé *)

6.2 en tant que bâtiment non muni de moyens de propulsion *)

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :

*) La présente page a été remplacée.

Autorité compétente

Lieu, date

Sceau

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles



F

Certificat de l'Union n°

00229NT

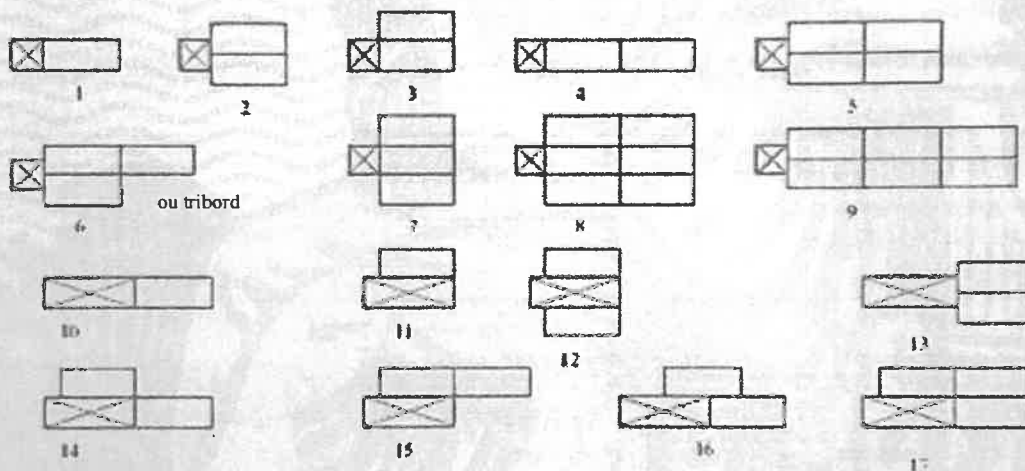
Autorité compétente :

NANTES

15. Formations admises

1. Le bâtiment est admis à propulser les formations suivantes :

Croquis de formation n°	Restrictions résultant des chapitres 5 et 16								Remarques	
	Dimensions max .		Sens de la navigation et état de chargement				Section mouillée maximale en m ²			
	longueur	largeur	vers L'AMONT		vers L'AVAL		vers l'amont	vers l'aval		
	chargé t	vide	chargé t	vide	chargé t	vide				
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX



Autres formations :

Signification des symboles



pousseur

automoteur

barge

2. Accouplements :

Type d'accouplements :XXX.....

Nombre d'accouplements par côté :XXX.....

Nombre de câbles d'accouplement :XXX.....

Longueur de chaque câble d'accouplement :XXX..... m

Charge de rupture par accouplement longitudinal :XXX..... kN

Charge de rupture par câble d'accouplement :XXX..... kN

Nombre de tours de câbleXXX.....

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :

*) La présente page a été remplacée

Autorité compétente

Lieu, date

Scellé

*) Biffer les mentions inutilisées

(Signature)

N° 140764



Certificat de l'Union n°

00229NT

Autorité compétente :

NANTES

16. Certificat de jaugeage n° XXX du bureau de jaugeage XXX du XXX

17a. Longueur hors tout	16,52 m	18a. Largeur hors tout	4,50 m	19a. Tirant d'eau hors tout	0,28 m	20. Franc-bord	57cm
17b. Longueur L	12,31 m	18b. Largeur B	4,36 m	19b. Tirant d'eau T	0,28 m		

21. Port en lourd (Déplacement d'eau *)	22. Nombre de passagers	23. Nombre de lits de passagers
7,200 t m3 *)	49	

24. Nombre de compartiments étanches	25. Nombre de cales	26. Type de couverture des écoutilles
10		

27. Nombre de moteurs de la propulsion principale	28. Puissance totale de la propulsion principale	29. Nombre d'hélices principales
2	103,00 kW	2

30. Nombre de guindeaux avant	dont à moteur	31. Nombre de guindeaux de poupe	dont à moteur
1			

32. Nombre de crochets de remorquage	33. Nombre de treuils de remorquage	dont à moteur

34. Installations de gouverne	Commande du gouvernail principal :	- à main *) - électrique *)	- électrique-hydraulique *) - hydraulique *)
Nombre de safrans du gouvernail principal XXX			

Autres installations : Oui / Non *) Type : XXX

Gouvernail de flanking :	Commande du gouvernail de flanking :	- à main *) - électrique *)	- électrique-hydraulique *) - hydraulique *)
Oui / Non *)			

Installation de gouverne à l'avant	<input type="checkbox"/> bouton *) <input type="checkbox"/> propulseur d'étrave *) <input type="checkbox"/> autre installation *)	Commande à distance	Mise en service à distance
Oui / Non *)		Oui / Non *)	Oui / Non *)

35. Installations d'assèchement

Nombre de pompes d'assèchement ...2..... , dont motorisées 2.....

Débit minimum : première pompe d'assèchement : 135,00 l/min
deuxième pompe d'assèchement : 23,00 l/min

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :

*) La présente page a été remplacée. Autorité compétente

Lieu, date

Secau

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

N° 10765



F

Certificat de l'Union n° **00229N1** Autorité compétente : **NANTES**

36. Nombre et emplacement des organes de fermeture visées à l'article 8.08, chiffres 10 et 11

37. Ancres

Nombre d'ancres avant

Masse totale des ancres avant

Nombre d'ancres de poupe

Masse totale des ancres de poupe

.....1.....

.....35..... kg

.....1.....

.....20..... kg

38. Chaînes d'ancre

Nombre de chaînes d'ancre avant

Longueur de chaque chaîne

Charge de rupture de chaque chaîne

.....1.....

.....27..... m

.....50,00..... kN

Nombre de chaînes d'ancre de poupe

Longueur de chaque chaîne

Charge de rupture de chaque chaîne

.....1.....

.....30..... m

.....32,00..... kN

39. Câbles d'amarrage

1er câble d'une longueur de.....37.....m et d'une charge de rupture de.....110,0 kN

2ème câble d'une longueur de.....25.....m et d'une charge de rupture de.....110,0 kN

3ème câble d'une longueur de.....12.....m et d'une charge de rupture de.....110,0 kN

40. Câbles de remorquage

.....d'une longueur de..... m et d'une charge de rupture de..... kN

.....d'une longueur de..... m et d'une charge de rupture de..... kN

41. Signaux visuels et sonores

Les feux, pavillons, ballons, flotteurs et avertisseurs sonores pour la signalisation du bâtiment ainsi que pour donner les signaux visuels et sonores prescrits par les règlements de police de la navigation en vigueur dans les États membres se trouvent à bord, de même que les feux de secours indépendants du réseau de bord pour les feux prescrits par les prescriptions de police de la navigation en vigueur dans les États membres.

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :

*) La présente page a été remplacée.

Autorité compétente

Lieu, date

Secau

(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

N° 140766



F

Certificat de l'Union n°

00229NT

Autorité compétente :

NANTES

46. ~~Mode d'exploitation conformément aux prescriptions nationales ou internationales relatives aux équipages **)~~

47. Equipement du bateau conforme à l'article 31.01

Le bateau répond *) / ne répond pas *) à l'article 31.02 (standard S1) *) / à l'article 31.03 (standard S2) *)

Conformément aux prescriptions techniques nationales ou internationales, l'équipage minimum doit être augmenté comme suit ne doit pas être augmenté

	Mode d'exploitation		

.....
.....

Observations et conditions particulières :

XXX

48. Equipage minimum conformément aux prescriptions nationales ou internationales internationales **)

	Mode d'exploitation		
XXX.....XXX.....XXX.....
1. conducteur, 1. homme de pont.....XXX.....XXX.....XXX.....
XXX.....XXX.....XXX.....XXX.....
XXX.....XXX.....XXX.....XXX.....
XXX.....XXX.....XXX.....XXX.....
XXX.....XXX.....XXX.....XXX.....
XXX.....XXX.....XXX.....XXX.....
XXX.....XXX.....XXX.....XXX.....
XXX.....XXX.....XXX.....XXX.....

Observations et conditions particulières :

XXX

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :

*) La présente page a été remplacée.

Lieu, date

Autorité compétente

Scéau

*) Biffer les mentions inutiles

*) Prescriptions nationales ou internationales applicables dans un Etat membre, si elles existent

(Signature)

N° 140/68



F

Certificat de l'Union n°

00229N1

Autorité compétente :

NANTES

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*)

Visite périodique - spéciale*)

La commission de visite a visité le bateau le *)

Une attestation datée du de la société de classification reconnue
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....
.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... le
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

.....
(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*)

Visite périodique - spéciale*)

La commission de visite a visité le bateau le *)

Une attestation datée du de la société de classification reconnue
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....
.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... le
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

*) Biffer les mentions inutiles

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*)

Visite périodique - spéciale*)

La commission de visite a visité le bateau le *)

Une attestation datée du de la société de classification reconnue
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

.....
.....

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... le
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

.....
(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

N° 140769

F

Certificat de l'Union n° 00229NI Autorité compétente : NANTES



49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*)

Visite périodique - spéciale*)

La commission de visite a visité le bateau le *)
Une attestation datée du de la société de classification reconnue
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... le
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

.....
(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*)

Visite périodique - spéciale*)

La commission de visite a visité le bateau le *)
Une attestation datée du de la société de classification reconnue
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... le
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

.....
(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

49. Prolongation /Confirmation*) de la validité du certificat*)

Visite périodique - spéciale*)

La commission de visite a visité le bateau le *)
Une attestation datée du de la société de classification reconnue
a été présentée à la commission de visite *)

Le motif de cette visite/attestation *) était :

Vu - le résultat de la visite - l'attestation - *) , la durée de validité du certificat est maintenue - prolongée *)
jusqu'au

..... le
(Lieu) (Date)

.....
(Autorité compétente)

Sceau

.....
(Signature)

*) Biffer les mentions inutiles

N° 140770



F

Certificat de l'Union n°

00229NT

Autorité compétente :

NANTES

51. Prolongation de l'attestation relative aux installations à gaz liquéfié

La validité de l'attestation relative à l'(aux) installation(s) à gaz liquéfié

du valable jusqu'au

- à la suite de l'inspection de contrôle par l'expert

- sur le vu de l'attestation de contrôle du

est prolongée jusqu'au

....., le

(Lieu)

(Date)

Autorité compétente

Sceau

(Signature)

51. Prolongation de l'attestation relative aux installations à gaz liquéfié

La validité de l'attestation relative à l'(aux) installation(s) à gaz liquéfié

du valable jusqu'au

- à la suite de l'inspection de contrôle par l'expert

- sur le vu de l'attestation de contrôle du

est prolongée jusqu'au

....., le

(Lieu)

(Date)

Autorité compétente

Sceau

(Signature)

51. Prolongation de l'attestation relative aux installations à gaz liquéfié

La validité de l'attestation relative à l'(aux) installation(s) à gaz liquéfié

du valable jusqu'au

- à la suite de l'inspection de contrôle par l'expert

- sur le vu de l'attestation de contrôle du

est prolongée jusqu'au

....., le

(Lieu)

(Date)

Autorité compétente

Sceau

(Signature)

140772



F

Certificat de l'Union n°

00229NT

Autorité compétente

NANTES

52. Annexe au certificat n°

00229NT

Extincteurs:

poste de conduite: 1 x 6 kg poudre + 1 x 6 l eau pulvérisée

Series of horizontal dotted lines for text entry.

*) Modification(s) sous numéro(s) :

Nouveau libellé :

*) La présente page a été remplacée.

Lieu, date

Autorité compétente

Scellu

*) Biffer les mentions inutiles

(Signature)

~~Suite page~~

Fin du certificat de l'Union*)

N° 1 10773